

**Nombre de conseillers :**En exercice : **51**Présents : **31**Votants : **35****Objet :****Affectation du
Résultat****Budget ZAE****Délibération n° 33/24**

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Communauté le ___/___/2024 et que la convocation avait été faite le ___/___/2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le ___/___/2024 et la publication ou notification du ___/___/2024.

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****2 0 2 4 / 0 3 9**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril, par suite d'une convocation en date du 28 mars, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Ornano et du Taravo, se sont réunis en session ordinaire en son siège social à Porticcio, sous la présidence de Madame Valérie BOZZI.

Etaient présents : SALINI-QUILICCI Toussainte, QUILICI Toussaint, CICCADA Vincent, PERETTI Félix, LUCCHINI Sophie, LUCCIONI Jean Baptiste, Paule CASANOVA-NICOLAI, SANTI Maryline, MARCHETTI Geneviève, LUCIANI Pierre Paul, RISTERUCCI Eric, PERALDI Antoine Joseph, GUGLIELMI Emmanuel, POGGI-BARBHEREAU Françoise, NEGRI Jean, LECA Clara, ANTONA Paul, CIUCCI Marie Thérèse, ALLIOTTI ange Marie, SANTONI Simon, TROMBETTA Félicia, GIORDANI Louis, LUIGI Jacques, BERTOLOZZI Paul Antoine, CANAVAGGIO Gérôme, CASAMARTA Paul Antoine, POGGI Jean Baptiste, MILLO Jean Luc, TARSITANO Caroline, Ouardia ETTORI Nora.

Etaient absents : QUASTANA Paul, ANTONA Pierre Paul, POLI Gérard, CASANOVA François, MARIANI Valérie, CICCOLINI Jean Jacques, BONELLI Maryline, BERNARDI Paul, LECCIA Pascal, Antoine ANTONA, CHIARISOLI Marie Dominique, AMARO CAPITAO Lucette, EVANGELISTI Marina, Pierre José FILIPPETTI, PAGANELLI Antoine, GIOVANNANGELI Marie Madeleine,

Avait donné pouvoir : SPINOSI Jean Dominique à BOZZI Valérie, TROMBETTA Gérard à GUGLIELMI Emmanuel, CASANOVA Rémi à PERALDI Antoine Joseph, Charles Ange VENTURELLI à SANTONI Simon.

Le conseil a choisi QUILICI Toussaint **comme secrétaire de séance.**

Le Conseil Communautaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget ZAE,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- ➞ un déficit d'investissement de - 202 479,44 €
- ➞ un excédent de fonctionnement de 79 330,93 €

Où la Présidente en son exposé, Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'Unanimité,

- de reporter dans sa totalité déficit d'investissement en dépenses d'investissement au **Compte 001.**

- de reporter dans sa totalité l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au **compte 002.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Porticcio, les jours mois et ans que dessus.

La Présidente, Valérie BOZZI



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Publication : 17/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

